



Procès-verbal de la réunion de la Commission
canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le
3 juin 2025

Procès-verbal de la réunion hybride de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue en personne et virtuellement le mardi 3 juin 2025, à compter de 9 h (HE), à la salle Outaouais du 140, promenade du Portage, Phase IV, Gatineau (Québec). La réunion est diffusée en direct sur le [site Web de la CCSN](#), et les archives vidéo sont accessibles sur le même site.

Présents :

P. Tremblay, président
T. Berube
A. Hardie
J. Hopwood
M. Lacroix
V. Remenda

C. Salmon, registraire de la Commission
C. Maheux, avocat de la Commission
H. Forester, rédacteur du procès-verbal

Conseillers de la CCSN : E. Lemoine, A. Mathai, A. Bulkan, K. Hazelton, M. Fabian Mendoza, R. D’Onofrio, P. Burton, B. Duhaime, S. Eaton, J. Thelen, T. Panichevska, M. Laflamme, K. Owen-Whitred, L. Shuparski-Miller, G. Boudrias, S. Dagenais, K. Dulhanty et M. Albert

Autres contributeurs :

- Société d’énergie du Nouveau-Brunswick : S. Bagshaw et N. Reicker
- Bruce Power : M. Burton, A. London, M. Rinker, K. Thomson, J. Scongack et L. Van Wieringen
- Ontario Power Generation Inc. : K. Carew, S. Irvine, Z. Khansaheb et D. Popovic
- Ministère des Pêches et des Océans : W. Glass et S. Eddy
- Cameco Corporation : L. Mooney et G. Murdock
- Société de gestion des déchets nucléaires : L. Frizzell
- Ministère du Travail, de l’Immigration, de la Formation et du Développement des compétences de l’Ontario : B. Morgan

Constitution

1. Étant donné que l'avis de convocation, le document à l'intention des commissaires (CMD) [25-M29](#), a été envoyé en bonne et due forme et que tous les commissaires sont présents, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.
2. Dans le cadre de la réunion, les documents suivants ont été remis aux commissaires : CMD 25-M11 et CMD 25-M22 à 25-M28. Des précisions sur ces documents figurent à [l'annexe A](#) du présent procès-verbal.

Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour, le document [CMD 25-M20](#), est adopté tel qu'il est présenté.

Président et registraire

4. Le président agit à titre de président de la réunion de la Commission, aidé de C. Salmon, registraire.

Procès-verbaux des réunions précédentes de la Commission

5. Les procès-verbaux des réunions de la Commission tenues le 29 janvier et les 25 et 26 février 2025 ont été approuvés par correspondance avant la réunion, le 30 mai 2025.

Programme de financement des participants

Aucune aide financière aux participants n'a été accordée pour la présente réunion.

Rapport d'étape sur les centrales nucléaires

6. En ce qui a trait au [CMD 25-M23](#), qui comprend le rapport d'étape sur les centrales nucléaires au 8 mai 2025, le personnel de la CCSN présente les nouvelles mises à jour suivantes :
 - réduction d'urgence de la puissance des tranches 5, 6 et 8 de la centrale nucléaire de Bruce en raison de la perte d'une ligne électrique
 - arrêt forcé prévu de la tranche 6 de la centrale nucléaire de Bruce en raison d'une fuite provenant d'une conduite d'instrumentation du circuit caloporteur primaire (CCP)

- perte d'eau d'alimentation à la tranche 5 de la centrale nucléaire de Bruce en raison de la température élevée des paliers pour les deux pompes d'alimentation du CCP
 - achèvement par Ontario Power Generation (OPG) de la réfection et du remplissage du modérateur de la tranche 4 de la centrale nucléaire de Darlington et début de l'installation de la conduite d'alimentation inférieure
7. La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) fait le point sur la [sanction administrative pécuniaire](#)¹ (SAP) qui lui a été imposée en mars 2025 relativement à la centrale nucléaire de Point Lepreau. Énergie NB aborde les points suivants :
- elle affirme avoir terminé la formation assistée par ordinateur et avoir mis à jour et validé son logiciel de planification, ce qui n'était pas le cas au moment de la vérification par le personnel de la CCSN
 - elle indique avoir payé la SAP et pris rapidement des mesures immédiates afin de suivre toutes les formations en matière de logiciel
 - elle continue de travailler sur la validation de son logiciel
 - elle insiste sur l'importance de la sûreté de l'exploitation

Discussion

8. La Commission questionne les titulaires de permis et le personnel de la CCSN sur ce qui suit :
- la fréquence des défaillances des pompes d'alimentation en eau
 - les événements d'arrêts d'urgence d'OPG
 - les problèmes de déversement de modérateur de la centrale nucléaire de Bruce
 - la SAP imposée à Énergie NB
 - le travail des titulaires de permis et du personnel de la CCSN sur des stratégies de prévention
 - la réduction de puissance des tranches de la centrale nucléaire de Bruce
9. La Commission questionne Bruce Power sur la fréquence des défaillances des pompes d'alimentation en eau du CCP. Les représentants de Bruce Power confirment ce qui suit :

¹ La SAP a été imposée à Énergie NB pour le non-respect de la condition 2.1 de son permis d'exploitation d'un réacteur de puissance, qui stipule que le titulaire de permis doit mettre en œuvre et tenir à jour un programme de gestion de la performance humaine. Selon les critères de vérification de la conformité, la société doit respecter les exigences du REGDOC-2.2.4, *Aptitude au travail : Gérer la fatigue des travailleurs*, qui énonce les limites pour les heures de travail et les périodes de récupération des travailleurs qui occupent des postes importants pour la sûreté.

- les défaillances de ces pompes sont rares et des procédures sont en place pour intervenir; une enquête est en cours sur les causes fondamentales de ces défaillances afin de mieux les comprendre
 - des vérifications aux fins de remise en service ont été réalisées conformément aux procédures d'exploitation; toutefois, il faudra améliorer l'efficacité de ces procédures
 - Bruce Power a évalué les pompes d'alimentation du CCP pour toutes ses tranches et mis en place des mesures de surveillance renforcées durant l'enquête sur les causes fondamentales
10. La Commission demande à OPG et au personnel de la CCSN de fournir des précisions concernant les cas d'arrêt automatique du réacteur et les listes de vérification facultatives. Les représentants d'OPG et le personnel de la CCSN répondent ce qui suit :
- OPG indique qu'elle a terminé les vérifications à la tranche 1 aux fins de remise en service; toutefois, la procédure ne nécessitait pas l'ouverture des valves
 - OPG reconnaît qu'il y avait une erreur dans le processus d'examen des procédures et qu'elle n'avait pas de liste de vérification facultative
 - le personnel de la CCSN demande à OPG de prendre des mesures supplémentaires pour démontrer que la tranche 1 est prête
 - il effectuera des inspections réactives pour s'assurer que des mesures correctives soient prises afin d'éviter des événements futurs
11. La Commission demande aux représentants de Bruce Power et au personnel de la CCSN de commenter le problème de déversement de modérateur :
- le déversement de modérateur à la tranche 5 était attribuable à des activités d'entretien du système, qui ont entraîné des divergences entre les procédures courantes et les procédures d'entretien
 - Bruce Power reconnaît que le déversement de modérateur aurait pu être évité et elle procédera à une vérification complète de la concordance des systèmes
 - durant le déversement de modérateur, des moniteurs de rayonnement de zone ont permis de réduire l'exposition au tritium en déclenchant l'évacuation des travailleurs, qui sont revenus munis de l'équipement de protection individuelle approprié
12. La Commission questionne Énergie NB et le personnel de la CCSN sur la SAP imposée à la société en mars 2025 concernant la centrale nucléaire de Point Lepreau. Les représentants d'Énergie NB et le personnel de la CCSN répondent ce qui suit :
- Énergie NB confirme que le logiciel n'est qu'un outil et que les travailleurs recevront une formation sur le signalement des problèmes

- la société indique qu'elle a conçu le logiciel à l'interne et qu'elle a éprouvé des problèmes au moment de la validation; en attendant que la confiance soit rétablie, un processus de validation hebdomadaire a été mis en place pour examiner l'horaire des 2 dernières semaines et celui des 2 semaines à venir
 - le personnel de la CCSN répond que les résultats obtenus au moyen du logiciel doivent satisfaire aux exigences du [REGDOC-2.2.4, Aptitude au travail : Gérer la fatigue des travailleurs](#)
 - il affirme qu'il avait signalé le problème durant une inspection de type I concernant l'aptitude au travail et que les représentants d'Énergie NB étaient tout à fait conformes au chapitre des comportements, de la responsabilisation, de la confiance et de la transparence
 - il constate une augmentation des mesures correctives chez Énergie NB et confirme que les travailleurs ont suivi toutes les formations; il discutera aussi de la fréquence des vérifications à venir avec les représentants d'Énergie NB
13. La Commission questionne les titulaires de permis et le personnel de la CCSN sur les stratégies de prévention :
- les représentants de Bruce Power indiquent que leurs stratégies de prévention englobent des facteurs clés, des enquêtes sur les causes fondamentales et un rigoureux programme de formation
 - ils ajoutent qu'ils en sont toujours à l'étape des mesures correctives pour le problème de défaillance des paliers et que la perte d'eau d'alimentation du CCP pourrait être liée à la performance humaine
 - les représentants d'OPG affirment qu'ils utilisent les facteurs clés, l'expérience d'exploitation, l'expérience de l'industrie ainsi que des plans de reprise des activités pour comprendre comment les événements surviennent; à l'heure actuelle, ils se penchent aussi sur tous les problèmes qui pourraient être liés au redémarrage prochain de la tranche 4 et à sa réfection
 - les représentants d'Énergie NB affirment qu'ils se servent des enquêtes sur les causes fondamentales, de la surveillance du rendement des systèmes et de la formation comme stratégies de prévention; ils examinent aussi les défaillances de l'équipement et analysent les tendances pour cerner les problèmes, le cas échéant
 - le personnel de la CCSN indique qu'il s'appuie sur le programme de surveillance de la conformité (qui recueille des renseignements), les inspections de type I² (en cas de problèmes), les inspections courantes ainsi que la surveillance accrue, et qu'il

² Les inspections de type I sont des examens approfondis des processus et des activités du titulaire de permis. Elles comprennent généralement une observation directe, l'examen des dossiers ainsi que des entrevues avec le personnel.

pose des questions lui permettant d'obtenir une vue d'ensemble de la situation

14. La Commission questionne Bruce Power sur la fréquence des réductions de puissance des tranches :
- les représentants de Bruce Power précisent qu'ils sont en mesure de planifier la déviation de la vapeur
 - ils ajoutent que la réduction de puissance en question découle de la perte d'une ligne électrique du poste de manœuvre de Bruce-B et que Bruce Power collabore étroitement avec Hydro One pour détecter les problèmes possibles

Rapports initiaux d'événement

Bruce Power : Hausse de l'impaction des poissons à la centrale nucléaire de Bruce-A (CMD 25-M24)

15. Depuis le 30 janvier 2025, on observe un nombre croissant de poissons (alose à gésier) impactés sur les écrans du système de prise d'eau de refroidissement du condenseur (ERC)³. Ce phénomène a entraîné une diminution du débit dans ce circuit, ce qui a eu une incidence sur les pompes du système. Les opérateurs ont pris des mesures visant les tranches 1 et 2.
16. La Commission questionne les représentants de Bruce Power et de Pêches et Océans Canada (MPO) ainsi que le personnel de la CCSN sur ce qui suit :
- les effets sur la population de poissons et les répercussions écologiques dans les Grands Lacs
 - les systèmes d'atténuation et l'incidence sur les pompes
 - les préoccupations liées aux changements climatiques et à l'environnement dans les Grands Lacs
 - les discussions avec les communautés autochtones

Discussion

17. Un représentant du MPO répond ce qui suit à la Commission :
- le MPO examine l'autorisation accordée à Bruce Power en vertu de la *Loi sur les pêches*⁴ pour déterminer s'il y a eu infraction et quelles seront les prochaines étapes

³ Le système de prise d'eau de refroidissement du condenseur est un des principaux circuits de refroidissement utilisés dans les réacteurs CANDU. Il permet de refroidir la vapeur provenant du générateur et de la transformer en eau (qui est à nouveau vaporisée par la suite).

⁴ Le MPO a accordé à Bruce Power une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches* qui permet la perte d'au plus 6 600 kg de poissons par année (en fonction de l'indice de productivité de l'habitat).

- il évalue la nécessité d'enquêter plus longuement sur l'événement et il n'est au courant d'aucune modélisation disponible de l'alose à gésier
18. Un représentant de Bruce Power répond ce qui suit à la Commission :
- Bruce Power prend cet événement au sérieux; elle a installé de nouveaux filets et des barrières physiques dans des zones précises et souhaite utiliser certaines technologies pour éviter de futurs problèmes
 - les données d'enquête sur l'alose à gésier se limitent aux Grands Lacs, puisqu'il est difficile de suivre ce poisson
 - les conditions dans les Grands Lacs ont changé, et d'autres enquêtes seront nécessaires pour mieux comprendre les effets des changements climatiques sur les populations de poissons
 - Bruce Power s'est concentrée sur l'élimination et la prévention des risques; elle s'est fixé pour objectif de limiter l'entraînement des poissons à la prise d'eau d'ici l'hiver 2026
 - la société examine de nouvelles stratégies de refroidissement du réacteur, mais les barrières techniques et les mesures de prévention de l'impaction suffisent pour l'instant à limiter les risques entourant le refroidissement du réacteur
 - la formation du personnel de Bruce Power comprend, notamment, les événements visant des tranches multiples
 - la présence de l'alose à gésier n'a eu des répercussions que sur la tranche 2, et le condenseur interne a été nettoyé
 - Bruce Power a collaboré régulièrement avec les Nations et communautés autochtones à ce sujet et elle a indiqué que leurs connaissances sur les différentes espèces de poissons ont été utiles
19. Le personnel de la CCSN répond ce qui suit à la Commission :
- le personnel de la CCSN s'est fondé sur un scénario catastrophe et l'impaction toujours importante de l'alose à gésier dans la centrale à ce moment pour planifier sa réponse, y compris la surveillance accrue
 - il a rencontré des Nations et communautés autochtones et leur a demandé d'examiner la réponse de Bruce Power à l'événement; il coordonne une approche concertée du problème

Blessure professionnelle à l'établissement de McArthur River de Cameco Corporation (CMD 25-M26)

20. Le 19 janvier 2025, un travailleur de l'établissement de McArthur River de Cameco Corporation s'est gravement blessé à la main lors de l'enlèvement d'un assemblage de bouchon de remblai coincé.

21. La Commission questionne les représentants de Cameco et le personnel de la CCSN sur ce qui suit :
- la fréquence à laquelle l'assemblage se coince et les autres méthodes permettant aux travailleurs de retirer les assemblages de bouchon de remblai
 - les mesures immédiates et mesures correctives prises par Cameco après l'incident ainsi que l'expérience de l'équipe travaillant à ce moment
 - la réponse de Cameco en général, la culture de sûreté en place et le processus d'examen des procédures
 - l'état du travailleur blessé
22. Un représentant de Cameco répond ce qui suit à la Commission :
- à la suite de l'événement, Cameco a augmenté l'encadrement sur place et a fait appel à un conseiller pour aider ses travailleurs
 - il n'est pas fréquent qu'un assemblage de bouchon de remblai se coince, mais cela arrive 1 ou 2 fois par année; sur 48 bouchons de remblai installés depuis 2022, c'est le seul qui est demeuré coincé
 - pour remédier au problème, Cameco a notamment mis à jour ses profils de formation, examiné ses critères de formation et adopté un point de vue global des activités d'extraction; elle s'est aussi concentrée sur l'analyse des risques professionnels (ARP)
 - Cameco a rappelé que les travaux hors de l'ordinaire devraient entraîner une interruption de travail et lancer la procédure d'ARP
 - c'était la première fois que cette équipe était confrontée au coincement d'un assemblage de bouchon de remblai; l'équipe aurait dû interrompre le travail et lancer le processus d'ARP
 - l'extraction par foreuse de montage est fréquente dans le secteur minier; mais l'établissement de McArthur River est la seule mine d'uranium actuellement en exploitation qui utilise cette méthode
 - le travailleur a subi une blessure qui a donné lieu à un incident entraînant une perte de temps, mais il compte reprendre le travail
23. Le personnel de la CCSN répond ce qui suit à la Commission :
- le personnel de la CCSN confirme que cet événement lui a notamment permis de déterminer que les procédures ne sont pas suffisamment détaillées
 - l'événement s'est produit durant la nuit, et le personnel de la CCSN évalue actuellement son approche de vérification de la conformité pour les quarts de nuit
 - le personnel de la CCSN a interrogé des travailleurs de Cameco qui ont confirmé qu'ils étaient à l'aise de signaler les conditions de travail non sécuritaires à leurs superviseurs
 - il confirme qu'il communique de façon constante avec Cameco et que celle-ci transmet volontairement ses rapports à l'équipe des relations de travail

Accident du travail sur le site du projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington d'Ontario Power Generation (CMD 25-M28)

24. Le 9 avril 2025, un travailleur contractuel a été gravement blessé sur le chantier de construction du projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington (PNCND). Le travailleur s'efforçait de désengager les verrous de sécurité d'une grande benne à déchets descendue dans un enclos à déchets⁵. C'est à ce moment que la benne s'est déplacée et a coincé le travailleur contre la paroi de béton de l'enclos.
25. La Commission demande de plus amples renseignements à OPG, au ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario et au personnel de la CCSN concernant les points suivants :
- les mesures prises par l'entrepreneur, Aecon Group Inc. (Aecon), y compris les mesures de prévention des accidents
 - l'opinion d'OPG sur la formation de l'entrepreneur
 - des précisions sur les événements et les mesures de prévention
 - l'expérience des travailleurs
26. Les représentants d'OPG répondent ce qui suit à la Commission :
- la conception originale du système visé de benne à déchets avait été approuvée, et Aecon a depuis redessiné le système pour éliminer le danger
 - il incombe à OPG d'examiner les procédures et le programme de santé et sécurité d'Aecon
 - une enquête est en cours, et la cause du déplacement de la benne demeure inconnue
 - les superviseurs, les opérateurs et l'équipe travaillant sur le chantier du PNCND ont beaucoup d'expérience
27. Le personnel de la CCSN répond ce qui suit à la Commission :
- OPG doit continuer de surveiller le chantier du PNCND, et le personnel de la CCSN veille à ce qu'OPG dispose des programmes nécessaires pour garantir la sécurité des personnes
 - Aecon a acquis et mis en place de nouvelles bennes commandées à distance; il n'est donc plus nécessaire qu'un travailleur soit présent dans cette zone
28. Un représentant du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario répond

⁵ Les bennes à déchets sont transportées du lieu de chargement jusqu'à l'enclos à déchets à l'aide d'une grue. L'enclos est composé de blocs de béton, et c'est à cet endroit que les matériaux d'excavation sont chargés dans un camion-benne.

qu'il lui était impossible de fournir de l'information, puisqu'une enquête est en cours, et que ses inspecteurs assureraient le suivi.

Mises à jour sur des points abordés au cours de réunions antérieures de la Commission

Mise à jour technique sur les activités de recherche et développement liées aux concentrations élevées d'hydrogène équivalent (CMD 25-M27)

29. La Commission examine la mise à jour et n'a pas de question à ce sujet.

Mise à jour sur les résultats de l'étude de la Société de gestion des déchets nucléaires sur les attitudes du public (CMD 25-M25)

30. Lors de la [réunion de la Commission du 27 avril 2021](#), la Commission a demandé que les résultats de la recherche sur l'attitude du public menée par la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) soient inclus dans la prochaine mise à jour à l'intention de la Commission, après la sélection du site⁶. Le 28 novembre 2024, la SGDN [a annoncé](#) qu'elle avait choisi la région de la Nation ojibway de Wabigoon Lake et du comté d'Ignace en tant que collectivité hôte du site futur du dépôt géologique en profondeur du Canada destiné au combustible nucléaire usé. Un document du personnel de la CCSN, le CMD 25-M25, fait le point sur la demande de la Commission.
31. La Commission demande des mises à jour sur la mobilisation des Autochtones et la suite de la recherche sur l'attitude du public aux représentants de la SGDN et au personnel de la CCSN.
32. Un représentant de la SGDN répond ce qui suit à la Commission :
- les communautés ont mené leur propre étude afin de pouvoir prendre des décisions
 - la SGDN envisage de poursuivre la mobilisation des publics clés et demander leur avis sur un plan de mise en œuvre quinquennal; elle compte aussi inviter toutes les parties intéressées à formuler des commentaires
 - après l'analyse des commentaires reçus, la SGDN a décidé de mettre à jour le cadre de transport tous les 3 ans
33. Le personnel de la CCSN souligne qu'il poursuit le dialogue avec les Nations et communautés autochtones à l'égard du projet de la SGDN.

⁶ Page 11, paragraphe 34 du [Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire \(CCSN\) tenue le 27 avril 2021](#).

Mises à jour sur des points abordés au cours de réunions antérieures de la Commission

Programme des fonctionnaires désignés : 2024 ([CMD 25-M22](#), [CMD 25-M22.A](#))

34. Le document du personnel de la CCSN, CMD 25-M22, fait le point sur le Programme des fonctionnaires désignés (FD) pour 2024, y compris sur les pouvoirs exercés par les FD en 2024. Il se concentre aussi sur les FD de la Division des installations de catégorie II et des accélérateurs.
35. La Commission demande au personnel de la CCSN des mises à jour générales sur le Programme des FD. Elle pose notamment des questions sur l'autorisation pour le cycle de vie intégral dans le secteur médical :
- le personnel de la CCSN répond qu'un permis pour le cycle de vie intégral d'un accélérateur réduit le fardeau administratif en cas de remplacement de l'accélérateur lorsque le dossier de sûreté et le niveau d'énergie demeurent inchangés; ce ne sont toutefois pas tous les accélérateurs qui sont admissibles

Cadre de réglementation de la CCSN ([CMD 25-M11](#))

36. Le document du personnel de la CCSN, CMD 25-M11, fait le point sur le cadre de réglementation de la CCSN. Il souligne les récentes réalisations et donne un aperçu des règlements normatifs et des règlements axés sur le rendement de l'organisme.
37. La Commission demande de plus amples renseignements sur ce qui suit :
- des précisions concernant la [directive du Cabinet sur l'efficacité de la réglementation et de la délivrance des permis pour les projets de croissance propre](#)⁷
 - la différence entre les exigences réglementaires axées sur le rendement et les exigences réglementaires normatives
 - l'opinion du public sur la CCSN et la façon dont le public communique avec l'organisme
 - le fardeau réglementaire de la CCSN
 - la raison pour laquelle le personnel de la CCSN passe des examens individuels des REGDOC aux examens thématiques lorsqu'il fait des mises à jour

⁷ Le 5 juillet 2024, le gouvernement du Canada a annoncé la [Directive du Cabinet pour les projets de croissance propre](#) visant à accélérer ces projets grâce à une orientation pangouvernementale.

38. Le personnel de la CCSN répond ce qui suit à la Commission :
- les lacunes relevées en matière de sûreté sont prioritaires et urgentes
 - il n'existe pas de processus officiel pour déterminer s'il faut appliquer les exigences axées sur le rendement ou les exigences normatives (toutefois, dans la mesure du possible, il faut privilégier les exigences axées sur le rendement); le personnel de la CCSN note que, selon des analyses comparatives avec des organismes de réglementation nucléaire d'autres pays, les États-Unis utilisent davantage les exigences normatives et le Royaume-Uni, les exigences axées sur le rendement
 - on procède à une analyse coûts-avantages dans le cadre du processus d'examen lorsque la CCSN élabore des règlements
 - la CCSN mobilise souvent le public, par exemple, dans le cadre d'activités comme le programme « [Rencontrez l'organisme de réglementation nucléaire](#) »
 - le personnel de la CCSN a intégré les commentaires des Nations et communautés autochtones à ses outils de communication
 - le Comité directeur du cadre de réglementation de la CCSN se réunit chaque mois pour assurer le bon déroulement du processus d'examen et éviter les glissements de portée
 - le cadre de réglementation de la CCSN a évolué, et l'organisme se concentrera sur les sujets qui méritent d'être approfondis, comme les petits réacteurs modulaires et l'exploitation minière

Clôture de la réunion publique

39. La réunion publique est levée à 12 h 48 (HE) le 3 juin 2025. Le présent procès-verbal reflète à la fois la réunion publique et les délibérations de la Commission découlant de la réunion.

Séance à huis clos

La Commission tient une séance à huis clos pour déterminer s'il faut abroger et remplacer le [Règlement sur la sécurité nucléaire](#) (RSN). Le registraire de la Commission affichera le procès-verbal public de cette réunion de la Commission lorsqu'il sera disponible.

Document original en anglais signé le 30 juillet 2025.

Rédacteur du procès-verbal

Date

Document original en anglais signé le 30 juillet 2025.

Registraire de la Commission

Date

ANNEXE A – Documents à l'intention des commissaires

CMD	Date	e-Doc
25-M11	3 juin 2025	
Cadre de réglementation de la CCSN Présentation du personnel de la CCSN à la Commission		
25-M20	23 mai 2024	
Ordre du jour de la réunion publique de la Commission du 3 juin 2025		
25-M22	3 juin 2025	
Mise à jour sur le Programme des fonctionnaires désignés à l'intention de la Commission : 2024		
25-M22.A	3 juin 2025	
Renseignements supplémentaires – Présentation du personnel de la CCSN – Mise à jour sur le Programme des fonctionnaires désignés : 2024		
25-M23	14 mai 2025	
Rapport d'étape sur les centrales nucléaires		
25-M24	3 juin 2025	
Mémoire du personnel de la CCSN – Rapport initial d'événement – Hausse de l'impaction des poissons à la centrale nucléaire de Bruce-A		
25-M25	3 juin 2025	
Mémoire du personnel de la CCSN – Mise à jour sur les résultats de l'étude de la Société de gestion des déchets nucléaires sur les attitudes du public (mesure de suivi 23712)		
25-M26	3 juin 2025	
Mémoire du personnel de la CCSN – Rapport initial d'événement – Blessure professionnelle à l'établissement de McArthur River de Cameco Corporation		
25-M27	6 mai 2025	
Mise à jour du personnel de la CCSN sur les activités de recherche et développement liées aux concentrations élevées d'hydrogène équivalent		
25-M28	3 juin 2025	
Accident du travail sur le site du projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington d'Ontario Power Generation		